

## 15ème législature

<b>Question N° :</b> <b>12394</b>	De <b>M. David Habib</b> ( Socialistes et apparentés - Pyrénées-Atlantiques )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Solidarités et santé		<b>Ministère attributaire</b> > Santé et prévention
<b>Rubrique</b> >Gouvernement	<b>Tête d'analyse</b> >Rémunération personnel cabinet hors personnel de soutien	<b>Analyse</b> > Rémunération personnel cabinet hors personnel de soutien.
Question publiée au JO le : <b>25/09/2018</b> Date de changement d'attribution : <b>21/05/2022</b> Date de renouvellement : <b>30/04/2019</b> Date de renouvellement : <b>15/10/2019</b> Date de renouvellement : <b>01/12/2020</b> Date de renouvellement : <b>19/10/2021</b> Question retirée le : <b>21/06/2022</b> (fin de mandat)		

### Texte de la question

M. David Habib interroge Mme la ministre des solidarités et de la santé afin de connaître les informations suivantes : à la date du 1er août 2018, pour l'ensemble des membres de son cabinet (fonctionnaires et contractuels), hors personnels de soutien, moyenne des trois rémunérations nettes les plus élevées et moyenne des trois rémunérations les moins élevées, primes et indemnités comprises, le calcul étant effectué en se basant sur une durée annuelle.